

L'Assemblée générale de l'ADAGP est composée de l'ensemble de ses adhérents (auteurs, ayants droit et cessionnaires de droits).

Elle se réunit annuellement, le troisième jeudi du mois d'octobre, et statue sur les comptes annuels, le rapport d'activité, la répartition des sommes affectées à l'action culturelle et, de manière générale, sur toute question intéressant la vie de la société.

L'Assemblée générale procède également à l'élection du conseil d'administration et de la commission spéciale sur le droit d'information des associés, à la désignation du gérant de la société et, le cas échéant, à sa révocation.

[Consultez le dernier rapport d'activité](#) ^[1]

Links

[1] https://test.adagp.fr/sites/default/files/adagp_rapport2015_web02.pdf